

Quoi de neuf en formation médicale continue ?

Faisons la lumière sur le relevé de crédits et les attestations de participation à des activités de formation médicale continue

La revue *Le Médecin du Québec* publiera sporadiquement une ou deux pages d'information dans sa section « Quoi de neuf en formation médicale continue ? » sur différentes sphères de la formation médicale continue (FMC). Ce premier article portera principalement sur le relevé de crédits émis par la FMOQ et les attestations de participation aux activités de FMC.

Près de 3000 activités de FMC ont été enregistrées à la FMOQ pour l'année 2001-2002. Après l'envoi des relevés de crédits à l'automne dernier, l'équipe de la direction de la formation professionnelle de la Fédération a constaté que bon nombre de médecins ignorent les principes fondamentaux d'inscription de crédits aux relevés de la FMOQ. Cette chronique a donc pour but de vous apporter quelques précisions sur votre relevé de crédits ainsi que sur les attestations de participation à des activités de formation continue.

*1. Pourquoi certaines activités **accréditées par la FMOQ ou ses associations affiliées** n'apparaissent-elles pas sur mon relevé de la FMOQ ?*

Le responsable de la FMC de l'association affiliée en cause peut avoir omis de transmettre, dans le délai imparti, la liste des présences signée et la synthèse des évaluations. En effet, il faut se rappeler que l'année des activités de FMC s'échelonne du 1^{er} juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante. Les responsables régionaux ont jusqu'au 31 juillet de l'année en cours pour nous faire parvenir les listes de présence signées accompagnées des synthèses des évaluations. Toutes les activités acheminées à la FMOQ après le 31 juillet n'apparaîtront sur votre relevé que l'année subséquente.

Une autre cause d'absence de crédits sur un relevé découle du fait que certains médecins ont omis de signer les listes de présence aux activités auxquelles ils ont assisté, et ce, à plusieurs reprises.

*2. Que dois-je faire avec mes attestations de participation à des activités **accréditées par la FMOQ ou ses associations affiliées** ?*

Veillez les conserver jusqu'à ce qu'elles soient inscrites sur votre prochain relevé ; par la suite, vous pourrez les détruire. Même si l'activité a été accréditée par la FMOQ ou une de ses associations affiliées, vous ne pouvez obtenir des crédits que si nous avons reçu la liste des présences signée et la synthèse des évaluations. Il est inutile de faire parvenir une copie d'attestation de présence à la FMOQ.

*3. Pourquoi les formations offertes par les **facultés de médecine ou d'autres organismes agréés de formation** n'apparaissent-elles pas sur mon relevé de crédits de la FMOQ ? Que dois-je faire des attestations de présence que m'ont remises ces organismes agréés ?*

Les facultés de médecine, le Collège québécois des médecins de famille et l'Association des médecins de langue française du Canada sont des organismes dûment agréés par le Collège des médecins du Québec, tout comme la FMOQ. Selon un des critères d'agrément, ces organismes doivent vous fournir sur demande un relevé des activités auxquelles vous avez participé. Ces organismes n'ayant pas donné suite à l'offre de la FMOQ d'inscrire les crédits de leurs activités dans son relevé, celles-ci n'y apparaissent donc pas. Vous devez conserver les attestations de présence qu'ils ont émises, qui constitueront ainsi le relevé des activités de FMC offertes par ces organismes auxquelles vous avez participé.

*4. Bien que j'aie participé à une **activité hors Québec**, aucun crédit pour cette formation n'est inscrit sur mon relevé de la FMOQ. Cette*





Congrès de formation médicale continue FMOQ

Mars 2003

13, 14 **La thérapeutique**
Hôtel Delta Centre-Ville, Montréal

Avril 2003

4 et 11 **Diabète : suivi clinique et paraclinique**
Québec (4) et Montréal (11)

Mai 2003

7-17 **La FMOQ sous d'autres cieux**
Barcelone, Espagne

Juin 2003

12, 13 **Urologie/Néphrologie/Allergies**
Hôtel Le Montagnais, Saguenay

Septembre 2003

18, 19 **La santé des femmes**
Palais des congrès, Montréal

Octobre 2003

16, 17 **La gastro-entérologie**
Hôtel Radisson Québec

Novembre 2003

6, 7 **ORL et ophtalmologie**
Hôtel Radisson Québec

La FMOQ sous d'autres cieux
Riviera Maya, Mexique

dernière l'avait pourtant reconnue. Pourquoi ?

La FMOQ a autorisé, conjointement avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (comité consultatif), votre participation à ce congrès hors Québec pour des fins administratives (ressourcement, allocation) aux conditions suivantes :

- L'activité est pertinente ;
- L'organisme responsable de l'activité est agréé en formation médicale continue ou sanctionné par un organisme agréé ;
- La demande de participation a été reçue avant que l'activité ait eu lieu.

Les crédits ne sont pas inscrits sur votre relevé de la FMOQ parce qu'aucune entente de réciprocité pour des crédits de formation n'a été conclue avec l'organisme qui a organisé l'activité hors Québec. Veuillez conserver les attestations qu'il a émises.

5. Pourquoi dois-je conserver mes relevés de crédits de la FMOQ ainsi que toutes les attestations de présence qui n'apparaissent pas sur mon relevé ?

Ces relevés et attestations peuvent être utiles dans les situations suivantes :

- Visite du Collège des médecins du Québec ;
- Demande de privilège hospitalier ;
- Demande d'emploi (enseignant, administrateur, autre) ;
- Convocation comme témoin expert ;
- Poursuite.

NOUS VOUS INVITONS à visiter notre site Web (www.fmoq.org), où une foule de renseignements et de formulaires sont accessibles. Vous avez d'autres questions ? Pourquoi ne pas nous les transmettre par voie électronique ? M^{mes} Lise Lafrenière et Christine Girard, remplaçante de Julie Corbeil, se feront un plaisir de les accueillir aux adresses suivantes : llafreniere@fmoq.org et jcorbeil@fmoq.org. Quant à M^{me} Annie Alberro, elle saura répondre à toutes vos questions relatives aux congrès offerts par la FMOQ (aalberro@fmoq.org). Il va sans dire que le directeur de la formation professionnelle, le D^r Pierre Raïche, demeure disponible pour traiter les situations plus complexes (praiche@fmoq.org). Vous pouvez également joindre sa secrétaire, M^{me} Danielle Villemaire (dvillemaire@fmoq.org).

L'équipe de la direction de la formation professionnelle

*Christine Girard, Lise Lafrenière
et Danielle Villemaire*